

Le taux d'intérêt professionnel

Description

Le taux d'intérêt professionnel peut varier suivant l'établissement bancaire qui octroie le crédit. Celui-ci le détermine à partir de plusieurs variables, dont la situation financière du demandeur et la somme que ce dernier prévoit d'emprunter.

Pour obtenir ce [prêt bancaire](#) qui lui sera nécessaire pour faciliter la création de son entreprise ou pour mener à bien ses activités, l'entrepreneur devra d'abord parvenir à convaincre la banque de le lui accorder, puis à négocier pour que le taux soit le plus intéressant possible. Au cours de ces deux étapes, il faudra qu'il s'assure que le dossier, qu'il aura constitué préalablement, est assez pertinent pour faire abaisser le plus possible le coût total du crédit.

[Créer mon entreprise en ligne](#)

Quel taux d'intérêt pour un prêt professionnel ?

Le prêt compte parmi les moyens dont dispose l'entrepreneur pour financer son activité professionnelle. Pour ce faire, il devra faire en sorte d'influencer sur la décision de l'établissement de crédit auquel il s'adresse pour bénéficier du crédit. Il pourra s'assurer que le taux d'intérêt convenu est à son avantage. Notons que l'institution financière s'appuie sur plusieurs points pour fixer ce dernier.

L'entrepreneur devra **définir clairement ses besoins en matière de financement**. Il sera ainsi en mesure de déterminer le type de prêt bancaire dont il souhaite bénéficier entre les options qui s'offrent à lui. Cette démarche lui permettra également de fixer le montant de l'emprunt nécessaire pour concrétiser un projet ou pour développer les activités qu'il exerce.

Avant de se rendre auprès d'une institution financière, l'entreprise doit d'abord **préparer un dossier de demande de prêt**. Ce dernier lui permettra de présenter ses besoins en matière de financement. L'intéressé devra réunir plusieurs documents essentiels pour convaincre l'établissement de son sérieux et de la fiabilité de son projet. Il s'agit notamment :

- Des informations pertinentes concernant le demandeur ;
- Du [business plan](#) du projet à financer ;

- Du prévisionnel financier.

Le demandeur de financement doit se présenter devant un représentant de l'institution financière lors d'un entretien. Compte tenu de l'importance de ce dernier, l'entrepreneur a tout intérêt à s'y préparer au mieux. Durant le rendez-vous, il aura l'opportunité de **négoier avec la banque, afin d'optimiser ses chances d'obtenir un prêt à un taux intéressant**. Souvent, l'établissement ne se prononce qu'après avoir pris connaissance de certains indicateurs, tels que la :

- Capacité de gestion des activités ;
- Transparence des démarches.

Il convient de souligner que la banque est une institution créée dans l'objectif de générer des rentrées d'argent, notamment grâce aux prêts avec intérêt. Pour fixer le taux des intérêts, elle devra **évaluer les risques**.

Comment est-il calculé ?

Avant tout, il faut savoir qu'une fois que la banque aura validé la demande de prêt, le demandeur pourra jouir d'un certain montant qu'il pourra utiliser pour mener à bien ses activités professionnelles. Il devra alors **se préparer à effectuer un remboursement durant une période prédéterminée**.

La somme qu'il sera tenu de verser comprendra le montant de son emprunt auquel aura été rajouté celui des intérêts. Le calcul de ce dernier **dépend essentiellement du taux d'intérêt nominal préalablement fixé**. L'établissement de crédit a le dernier mot concernant sa détermination.

Le crédit peut être soumis à un taux d'intérêt professionnel fixe ou variable. **Le taux fixe** est le plus stable des deux, ce qui facilite grandement le suivi. Il se caractérise par des annuités qui resteront inchangées tout au long de la période de remboursement.

Le **taux d'intérêt variable**, quant à lui, est calculé de manière dégressive. Malgré le risque que présente cette variation, opter pour ce taux présente un certain nombre d'avantages intéressants. En effet, il permet au bénéficiaire de :

- Commencer à rembourser le prêt avec un taux faible et l'augmenter progressivement ;
- Anticiper le remboursement total du crédit, sans devoir s'acquitter d'une quelconque pénalité ;

- Transformer le taux variable (lorsqu'il est en hausse) en taux fixe.

Le taux d'intérêt professionnel **s'inscrit dans la liste des coûts que l'entreprise doit supporter**. De ce fait, l'entrepreneur se doit de rechercher la meilleure option possible en faveur de la structure qu'il représente. Pour ce faire, il peut se pencher sur quelques indicateurs qui permettent de mieux effectuer le calcul.

Le montant du crédit et la durée de remboursement

L'entrepreneur peut **négoier la durée dont il dispose pour rembourser le prêt suivant le montant du crédit demandé**. La banque, elle, déterminera ses capacités de remboursement. En principe, le taux d'intérêt professionnel augmente proportionnellement à la durée convenue.

À noter : lorsque l'entrepreneur choisit de recourir à un prêt bancaire pour financer la reprise ou la [création d'une entreprise](#), il bénéficie généralement d'une durée de remboursement comprise entre 5 et 7 ans.

Le marché de votre entreprise

Le taux d'intérêt professionnel dépend en grande partie de l'évaluation des risques que l'établissement de crédit effectue. Celui-ci devra prendre en compte le potentiel du marché dans lequel l'entreprise opère. **Une banque a tout intérêt à attirer les acteurs qui évoluent au sein d'un secteur d'activité dynamique** et en pleine expansion.

Cet intérêt sera d'autant plus accru suivant que l'entreprise en question occupe une place prépondérante sur ce marché. Pour les attirer, **les institutions bancaires lui proposeront leurs taux les plus avantageux**.

Résultats prévisionnels de l'entreprise

Les institutions financières sont sensibles à un dossier bien structuré. L'entrepreneur doit prendre le temps de préparer minutieusement les éléments qui le composent. Il sera particulièrement important de **mettre en avant le business plan**. Ce document contient toutes les informations permettant de comprendre les grandes lignes de l'exploitation. Sa lecture permettra à un initié de jauger la viabilité et le degré de rentabilité du projet. Il contient une analyse sur les possibles résultats prévisionnels de l'entreprise.

L'entrepreneur devra veiller également à **bien préparer ses argumentations pour pouvoir être le plus concis possible**

, tout en donnant les informations les plus importantes. Cette préparation lui permettra de démontrer à l'établissement financier qu'il est apte à :

- Gérer les risques inhérents à l'activité ;
- Exercer des activités générant du profit.

Quel est le taux d'intérêt professionnel moyen appliqué par type de projet ?

Le taux d'intérêt professionnel peut varier en fonction du type de projet que l'entrepreneur prévoit de concrétiser. En règle générale, il **dépend également du profil de l'entreprise à l'origine de la demande**.

Pour une demande de financement en rapport avec un fonds de commerce ou un investissement, la durée de remboursement s'étale généralement jusqu'à 7 ans et **le taux le plus bas est de 2 %**. Ce dernier s'établit à 2,11 % lorsqu'il s'agit de projets commerciaux, avec une durée de remboursement allant jusqu'à 15 ou 20 ans.

Qui peut y souscrire ?

Comme son nom l'indique, un prêt professionnel correspond à un moyen de **financement qui ne peut être accordé qu'à des professionnels**, qu'il s'agisse de personnes physiques ou morales. De ce fait, il servira à financer des activités [commerciales](#) ou professionnelles.

Pour les personnes physiques, cette catégorie de prêt profite aux :

- Commerçants ;
- Professionnels libéraux (les notaires, les avocats, les comptables, les architectes, les médecins, les vétérinaires, les opticiens, les kinésithérapeutes, etc.) ;
- Artisans ;
- Agriculteurs.

Ce prêt concerne également les [associations](#) et les **divers types d'entreprises**, qu'il s'agisse d'une :

- TPE ;
- PME ;
- PMI.

Bon à savoir : si en théorie, ce prêt est ouvert à tout type de professionnel, les banques peuvent se prévaloir de la liberté contractuelle. De ce fait, elles ont le choix de se réserver le droit d'accepter ou de refuser des demandes, pour divers motifs.

Quels sont les taux moyens émis par la Banque de France ?

De nombreux facteurs peuvent contribuer à fixer le taux d'intérêt professionnel. Dans la liste, on distingue :

- La situation financière de la structure ;
- Le montant du prêt ;
- La durée de remboursement ;
- Le type de financement demandé.

Mais **la Banque de France est en mesure de fournir des taux d'intérêt moyens**, suivant ses constatations à partir des données récoltées au cours du dernier trimestre, suivant le type de prêt et celui du projet financé. Voici les chiffres que cette institution a émis :

- Taux de 2,89 % pour les [découverts bancaires professionnels](#) ;
- Taux de 1,56 % pour la trésorerie échéancée, d'une durée de 23 mois (en moyenne) ;
- Taux de 1,72 % pour le financement d'équipements, avec une durée de remboursement de 119 mois ;
- Taux de 1,59 % pour les acquisitions en matière immobilière, avec une durée de 200 mois en moyenne.

À noter : la Banque de France ne publie que les chiffres concernant les taux d'intérêt nominaux. De ce fait, ils n'intègrent pas les frais bancaires supplémentaires.

Comment avoir un bon TAEG pour son prêt professionnel ?

Le TAEG, ou **taux annuel effectif global**, est obtenu en additionnant les taux d'intérêt nominaux (que les prêteurs perçoivent effectivement) et les divers différents coûts à la charge de l'emprunteur (assurance, frais de dossier). Chaque établissement financier est en mesure de prendre ses propres décisions en matière de prêt, ce qui rend difficiles les estimations. Toutefois, il est possible d'appliquer certaines astuces qui

permettent de générer le meilleur taux possible.

La première condition pour optimiser le TAEG est une bonne préparation. Le demandeur doit mettre en place un **dossier de demande de prêt susceptible de convaincre les banques par sa pertinence**. Il servira également de support autour duquel se tournera son argumentation lors des négociations au cours de l'entretien.

Cette préparation implique également de **comparer les offres de plusieurs établissements en vue d'identifier la plus favorable au projet**. Notons que l'entrepreneur peut recourir à l'expertise d'un courtier lors de cette opération. Ce professionnel saura trouver la proposition la mieux adaptée pour son client et l'accompagnera tout au long de la procédure, surtout lors des négociations.

Quelle différence faire entre le taux d'intérêt professionnel et particulier ?

Particulier et professionnel peuvent **se rapprocher d'un établissement bancaire pour effectuer une demande** de prêt. Le premier se servira de ce capital afin de satisfaire ses besoins personnels. Quant au second, il l'utilisera au profit de son activité.

Les professionnels ont effectivement recours à ce type de financement pour faciliter la création ou l'expansion d'une entreprise. Le taux d'intérêt applicable à l'un diffère de l'autre. En règle générale, **les taux qui leur sont applicables sont moins importants**. Pour le premier semestre 2023, le taux pour les personnes physiques s'est établi à 4,47 % alors que celui des professionnels était de 2,06 %.

FAQ

À quoi sert un prêt bancaire professionnel ?

Le prêt bancaire est une des sources de financement permettant à un entrepreneur de démarrer ou de développer son activité professionnelle. Concrètement, il lui permet de disposer de liquidités suffisantes pour faire l'acquisition de divers biens immobiliers ou mobiliers. Il peut aussi lui servir pour répondre à ses besoins en trésorerie.

Prêt et rachat d'entreprise sont-ils compatibles ?

Un entrepreneur, dans la mesure où il ne disposerait pas des moyens nécessaires pour réaliser une opération, peut se tourner vers les banques. C'est notamment le cas lorsqu'il prévoit de procéder au rachat d'une entreprise existante. Les établissements de crédit examineront attentivement la demande avant de se prononcer. S'ils acceptent d'octroyer un prêt, c'est eux qui fixeront le taux applicable.

Faut-il souscrire une assurance avant d'avoir un prêt ?

La souscription à une assurance constitue une garantie supplémentaire en faveur du créancier. Un établissement de crédit peut l'exiger avant de donner une réponse favorable à une demande de prêt. Il pourra ainsi se prémunir contre les risques couverts, que ce soit une invalidité permanente du débiteur ou son décès.